



COMMUNIQUE

Le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile communique :

En exécution de la réquisition n°062/2021/TPI-AN/CAB-PR de Monsieur le procureur de la République près le tribunal de première instance de deuxième classe d'Aného, en date du 09 mars 2021, les forces de défense et de sécurité ont conduit, ce jeudi 11 mars 2021, des opérations de contrôle de zone dans les localités de Gbodjomé, Payimé et leurs environs (Préfecture des Lacs).

Ces opérations de prévention et de lutte contre la criminalité s'inscrivent dans le cadre de la préservation de la sécurité intérieure de notre pays face à la montée inquiétante des menaces sécuritaires de tout genre dans notre sous-région. Elles ont consisté en des actions de bouclages, de contrôle d'identité et de visites domiciliaires qui se sont déroulées sans incident et dans le respect scrupuleux des textes en vigueur.

Dans les localités visitées, les opérations ont permis, entre autres, d'interpeller vingt-deux (22) personnes et de saisir quatorze (14) motos sans pièces afférentes, divers objets dont les pains de cannabis et des produits pharmaceutiques contrefaits. Les personnes interpellées et les objets saisis sont confiés à la gendarmerie nationale pour identification et enquêtes approfondies.

Le ministre de la sécurité et de la protection civile remercie les populations des localités concernées pour leur compréhension et leur collaboration. Il invite l'ensemble de la population togolaise à rester vigilante et à participer, en cas de besoin, aux côtés des forces de défense et de sécurité, à ces actions de prévention et de lutte contre la criminalité afin de préserver et consolider la paix et la sécurité dans notre pays.

Fait à Lomé, le

Le Ministre


Général de Brigade Damehame YARK